

NEI

Fonds NEI

États financiers semestriels

31 mars 2024



Fonds d'obligations canadiennes NEI

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

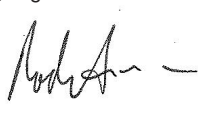
Aux

	31 mars 2024 \$	30 septembre 2023 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	214 972	110 472
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	1 126 870 077	1 134 723 091
Souscriptions à recevoir	3 263 177	257 592
Somme à recevoir pour la vente de titres	16 413 983	5 813 646
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	8 825 991	10 058 946
	<u>1 155 588 200</u>	<u>1 150 963 747</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	73 556	54 854
Rachats à payer	331 866	1 198 498
Somme à payer pour l'achat de titres	16 215 000	5 868 980
	<u>16 620 422</u>	<u>7 122 332</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 138 967 778</u>	<u>1 143 841 415</u>
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	55 301 704	55 443 607
- par part	<u>8,15</u>	<u>7,75</u>
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 958 102	7 064 257
- par part	<u>8,23</u>	<u>7,80</u>
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 012 101 812	1 021 338 857
- par part	<u>10,87</u>	<u>10,24</u>
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 782 889	5 966 840
- par part	<u>9,26</u>	<u>8,72</u>
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 996 769	30 620 955
- par part	<u>8,46</u>	<u>8,03</u>
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	25 826 502	23 406 899
- par part	<u>8,75</u>	<u>8,29</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,
Président et chef de la direction



Rodney Ancrum,
VP principal, directeur financier et directeur général

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	19 166 484	19 750 038
Distributions provenant des fonds sous-jacents	1 980 526	874 041
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	(12 935 864)	(19 617 213)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	82 659 618	45 676 077
	<u>90 870 764</u>	<u>46 682 943</u>
Charges (note 5)		
Frais de gestion	545 347	581 580
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	14 142	11 208
Frais d'administration	176 017	186 480
Taxes de vente	59 285	63 767
	<u>794 791</u>	<u>843 035</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>90 075 973</u>	<u>45 839 908</u>
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 946 468	1 955 679
- par part	0,57	0,26
Nombre moyen pondéré de parts	<u>6 941 668</u>	<u>7 504 724</u>
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	526 171	305 908
- par part	0,60	0,32
Nombre moyen pondéré de parts	<u>874 029</u>	<u>948 067</u>
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	81 084 803	41 500 268
- par part	0,84	0,42
Nombre moyen pondéré de parts	<u>95 975 353</u>	<u>98 498 036</u>
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	478 491	320 491
- par part	0,72	0,37
Nombre moyen pondéré de parts	<u>660 565</u>	<u>870 200</u>
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 264 947	990 736
- par part	0,59	0,27
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 827 907</u>	<u>3 636 918</u>
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 775 093	766 826
- par part	0,62	0,30
Nombre moyen pondéré de parts	<u>2 856 451</u>	<u>2 534 797</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers semestriels 2024

Fonds d'obligations canadiennes NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	Série A		Série F		Série I	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	55 443 607	63 034 503	7 064 257	7 912 258	1 021 338 857	1 087 576 496
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 946 468	1 955 679	526 171	305 908	81 084 803	41 500 268
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	4 566 250	4 373 170	1 901 974	1 613 004	18 003 415	121 553 696
Distributions réinvesties	1 126 372	1 304 272	117 578	142 616	18 711 623	18 269 873
Montant global des rachats de parts rachetables	(8 639 924)	(7 540 880)	(2 507 971)	(2 015 720)	(108 315 660)	(180 160 265)
	(2 947 302)	(1 863 438)	(488 419)	(260 100)	(71 600 622)	(40 336 696)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(580 651)	(567 326)	(94 526)	(121 325)	(18 721 226)	(18 278 982)
Remboursement de capital	(560 418)	(758 185)	(49 381)	(47 010)	-	-
	(1 141 069)	(1 325 511)	(143 907)	(168 335)	(18 721 226)	(18 278 982)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	55 301 704	61 801 233	6 958 102	7 789 731	1 012 101 812	1 070 461 086

Semestres clos les 31 mars

	Série O		Série P		Série PF	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	5 966 840	8 335 871	30 620 955	30 722 016	23 406 899	22 432 277
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	478 491	320 491	2 264 947	990 736	1 775 093	766 826
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	257 760	985 499	4 941 860	3 988 435	4 080 941	3 548 065
Distributions réinvesties	109 328	139 861	641 572	651 489	441 967	416 210
Montant global des rachats de parts rachetables	(920 202)	(1 749 336)	(4 817 852)	(3 161 547)	(3 372 487)	(3 415 422)
	(553 114)	(623 976)	765 580	1 478 377	1 150 421	548 853
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(109 328)	(139 861)	(375 545)	(329 672)	(345 479)	(304 213)
Remboursement de capital	-	-	(279 168)	(334 465)	(160 432)	(173 503)
	(109 328)	(139 861)	(654 713)	(664 137)	(505 911)	(477 716)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	5 782 889	7 892 525	32 996 769	32 526 992	25 826 502	23 270 240

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	90 075 973	45 839 908
Ajustement au titre des éléments suivants :		
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	12 935 864	19 617 213
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(82 659 618)	(45 676 077)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(1 980 526)	(874 041)
Produit de la vente/échéance de placements	312 549 509	301 219 745
Achat de placements	(232 992 041)	(260 193 938)
Somme à recevoir pour la vente de titres	(10 600 337)	6 756 496
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	1 232 955	(49 259)
Charges à payer	18 702	428
Somme à payer pour l'achat de titres	10 346 020	(6 763 350)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	98 926 501	59 877 125
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	30 746 615	136 021 693
Montant global des rachats de parts rachetables	(129 440 728)	(196 056 919)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(127 714)	(130 221)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(98 821 827)	(60 165 447)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(174)	(1 357)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	104 500	(289 679)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	110 472	497 307
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	214 972	207 628
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	20 392 314	19 361 638
Intérêts payés	123	544

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations (88,2 %)				3,190 %, 2028-03-01	18 815 000 CAD	19 389 527	18 108 552
Obligations canadiennes (88,1 %)				4,537 %, 2028-12-18	1 280 000 CAD	1 280 000	1 277 696
Gouvernement du Canada (12,3 %)				Bell Canada			
Fiducie du Canada pour l'habitation				série M48, 3,800 %, 2028-08-21	18 910 000 CAD	19 174 830	18 313 413
série 67, 1,950 %, 2025-12-15	3 365 000 CAD	3 406 802	3 234 648	série M57, 5,850 %, 2032-11-10	560 000 CAD	558 701	596 470
série 73, 1,900 %, 2026-09-15	20 000 CAD	20 173	18 994	série M51, 3,500 %, 2050-09-30	13 400 000 CAD	12 579 872	9 984 171
série 80, 2,350 %, 2028-03-15	1 825 000 CAD	1 918 421	1 729 684	Brookfield Finance II			
série 92, 1,750 %, 2030-06-15	16 460 000 CAD	15 474 516	14 668 568	5,431 %, 2032-12-14	3 540 000 CAD	3 540 000	3 590 304
série 97, 1,400 %, 2031-03-15	31 310 000 CAD	28 220 515	26 852 577	Brookfield Infrastructure Finance			
série 107, 3,550 %, 2032-09-15	11 555 000 CAD	11 498 340	11 345 067	série 8, 2,855 %, 2032-09-01	2 630 000 CAD	2 455 443	2 225 506
Gouvernement du Canada				série 9, 5,439 %, 2034-04-25	6 525 000 CAD	6 406 389	6 611 440
2,250 %, 2029-12-01	7 195 000 CAD	7 034 039	6 780 174	Brookfield Renewable Partners			
1,250 %, 2030-06-01	1 555 000 CAD	1 358 417	1 367 671	série 12, 3,380 %, 2030-01-15	1 980 000 CAD	2 008 737	1 842 604
1,500 %, 2031-06-01	43 230 000 CAD	40 861 363	37 924 262	série 15, 5,880 %, 2032-11-09	1 300 000 CAD	1 299 220	1 378 807
1,500 %, 2031-12-01	2 465 000 CAD	2 121 626	2 142 995	série 16, 5,292 %, 2033-10-28	870 000 CAD	869 948	886 037
2,500 %, 2032-12-01	7 315 000 CAD	6 681 585	6 796 385	Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,000 %, 2037-06-01	875 000 CAD	1 382 905	1 017 040	2,250 %, 2027-01-07	8 705 000 CAD	8 404 223	8 174 815
2,750 %, 2048-12-01	6 555 000 CAD	8 242 741	5 876 027	5,330 %, taux variable à partir du 2028-01-20, 2033-01-20	3 125 000 CAD	3 091 084	3 157 247
2,000 %, 2051-12-01	26 165 000 CAD	21 184 107	19 771 334	5,300 %, taux variable à partir du 2029-01-16, 2034-01-16	1 890 000 CAD	1 889 924	1 907 330
		149 405 550	139 525 426	Capital Power			
Gouvernements et sociétés publiques des provinces (30,8 %)				4,424 %, 2030-02-08	4 980 000 CAD	4 803 758	4 808 548
Province de l'Alberta				3,147 %, 2032-10-01	5 050 000 CAD	4 212 256	4 292 098
2,900 %, 2029-09-20	5 840 000 CAD	6 061 883	5 566 891	5,973 %, 2034-01-25	870 000 CAD	869 896	898 212
3,900 %, 2033-12-01	2 720 000 CAD	3 127 989	2 666 230	Fiducie de placement immobilier			
3,100 %, 2050-06-01	10 495 000 CAD	10 804 548	8 445 218	Propriétés de Choix			
Province de la Colombie-Britannique				série R, 6,003 %, 2032-06-24	645 000 CAD	645 000	682 691
2,950 %, 2028-12-18	22 665 000 CAD	24 373 701	21 781 447	série S, 5,400 %, 2033-03-01	2 990 000 CAD	2 990 000	3 034 307
5,700 %, 2029-06-18	9 222 000 CAD	12 181 714	10 021 332	Cogeco Communications			
2,200 %, 2030-06-18	8 315 000 CAD	8 475 812	7 538 951	2,991 %, 2031-09-22	1 180 000 CAD	1 180 000	1 026 521
6,350 %, 2031-06-18	12 966 000 CAD	17 547 322	14 891 021	5,299 %, 2033-02-16	1 710 000 CAD	1 710 000	1 716 378
4,700 %, 2037-06-18	2 480 000 CAD	3 020 116	2 585 054	Fonds de placement immobilier			
4,300 %, 2042-06-18	3 790 000 CAD	5 325 708	3 761 667	Crombie			
2,800 %, 2048-06-18	7 190 000 CAD	7 790 041	5 519 337	série K, 5,244 %, 2029-09-28	1 935 000 CAD	1 935 000	1 952 358
Province d'Ontario				série I, 3,211 %, 2030-10-09	2 840 000 CAD	2 706 957	2 521 669
2,400 %, 2026-06-02	6 820 000 CAD	7 171 053	6 568 522	série J, 3,133 %, 2031-08-12	5 430 000 CAD	4 516 211	4 699 920
2,050 %, 2030-06-02	22 425 000 CAD	22 644 564	20 171 029	Enbridge			
2,150 %, 2031-06-02	10 610 000 CAD	9 416 642	9 429 419	3,100 %, 2033-09-21	12 930 000 CAD	11 263 404	11 082 753
3,750 %, 2032-06-02	43 155 000 CAD	43 728 623	42 297 976	5,000 %, taux variable à partir du 2032-01-19, 2082-01-19	4 310 000 CAD	3 630 587	3 798 318
5,850 %, 2033-03-08	44 127 000 CAD	60 248 967	49 707 824	8,747 %, taux variable à partir du 2034-01-15, 2084-01-15	1 980 000 CAD	1 980 000	2 203 925
3,650 %, 2033-06-02	15 480 000 CAD	14 752 440	14 944 427	Enbridge Gas			
4,150 %, 2034-06-02	15 990 000 CAD	16 107 425	15 984 805	2,370 %, 2029-08-09	1 560 000 CAD	1 585 147	1 418 547
4,650 %, 2041-06-02	6 475 000 CAD	7 973 150	6 717 513	2,900 %, 2030-04-01	3 680 000 CAD	3 274 354	3 398 396
2,800 %, 2048-06-02	18 080 000 CAD	18 516 539	13 927 158	5,700 %, 2033-10-06	1 230 000 CAD	1 230 000	1 329 466
1,900 %, 2051-12-02	72 380 000 CAD	51 812 640	44 804 922	Fairfax Financial Holdings			
Province de Québec				4,700 %, 2026-12-16	12 100 000 CAD	13 023 358	12 005 195
3,650 %, 2032-05-20	2 465 000 CAD	2 464 803	2 405 500	4,230 %, 2029-06-14	3 545 000 CAD	3 469 547	3 430 851
Province de la Saskatchewan				3,950 %, 2031-03-03	6 350 000 CAD	5 752 066	5 928 249
2,650 %, 2027-06-02	15 350 000 CAD	15 671 786	14 752 598	Fédération des caisses Desjardins du Québec			
6,400 %, 2031-09-05	5 723 000 CAD	7 912 393	6 599 685	1,992 %, taux variable à partir du 2026-05-28, 2031-05-28	8 090 000 CAD	7 543 540	7 591 013
5,800 %, 2033-09-05	18 060 000 CAD	24 494 407	20 354 124	Fonds de placement immobilier			
		401 624 266	351 442 650	First Capital			
Sociétés (45,0 %)				5,572 %, 2031-03-01	1 370 000 CAD	1 370 000	1 386 259
407 International				Fortis			
4,190 %, 2042-04-25	5 331 000 CAD	6 021 516	4 963 097	5,677 %, 2033-11-08	1 300 000 CAD	1 300 000	1 383 076
Algonquin Power & Utilities				Gibson Energy			
2,850 %, 2031-07-15	3 120 000 CAD	2 568 197	2 714 361	3,600 %, 2029-09-17	1 930 000 CAD	1 731 442	1 819 452
Allied Properties Real Estate Investment Trust				5,750 %, 2033-07-12	1 195 000 CAD	1 194 546	1 241 122
série D, 3,394 %, 2029-08-15	4 820 000 CAD	4 226 465	4 145 962	Fiducie de placement immobilier			
série F, 3,117 %, 2030-02-21	5 865 000 CAD	4 977 152	4 874 163	Granite			
ARC Resources				série 5, 2,378 %, 2030-12-18	4 540 000 CAD	4 102 287	3 851 904
3,465 %, 2031-03-10	1 025 000 CAD	1 026 061	935 168	Great-West Lifeco			
Banque de Montréal				2,379 %, 2030-05-14	19 915 000 CAD	19 768 439	17 902 370
2,700 %, 2026-12-09	2 240 000 CAD	2 225 779	2 143 894				
4,309 %, 2027-06-01	2 695 000 CAD	2 695 000	2 672 521				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations canadiennes (suite)			
Hydro One			
2,230 %, 2031-09-17	1 180 000 CAD	1 179 162	1 026 085
4,390 %, 2034-03-01	3 510 000 CAD	3 507 999	3 478 700
Intact Corporation financière			
1,928 %, 2030-12-16	935 000 CAD	924 354	806 125
Inter Pipeline			
série 12, 3,983 %, 2031-11-25	12 790 000 CAD	11 970 703	11 550 860
série 14, 5,849 %, 2032-05-18	7 125 000 CAD	6 851 175	7 226 544
Keyera			
3,959 %, 2030-05-29	2 725 000 CAD	2 519 992	2 590 932
5,022 %, 2032-03-28	2 355 000 CAD	2 297 040	2 341 222
Financière Manuvie			
5,054 %, taux variable à partir du 2029-02-23, 2034-02-23	2 670 000 CAD	2 670 000	2 685 598
2,818 %, taux variable à partir du 2030-05-13, 2035-05-13	16 675 000 CAD	14 666 176	14 901 697
Banque Nationale du Canada			
5,426 %, taux variable à partir du 2027-08-16, 2032-08-16	4 850 000 CAD	4 849 758	4 912 293
North West Redwater Partnership			
série F, 4,250 %, 2029-06-01	870 000 CAD	859 830	862 323
série N, 2,800 %, 2031-06-01	3 100 000 CAD	2 629 172	2 758 372
Pembina Pipeline			
série 15, 3,310 %, 2030-02-01	5 135 000 CAD	5 160 904	4 753 107
série 17, 3,530 %, 2031-12-10	3 155 000 CAD	2 923 344	2 868 221
série 21, 5,210 %, 2034-01-12	1 860 000 CAD	1 858 717	1 864 404
Fonds de placement immobilier			
RioCan			
série AF, 4,628 %, 2029-05-01	1 160 000 CAD	1 159 977	1 128 686
série AH, 5,962 %, 2029-10-01	3 055 000 CAD	3 013 952	3 155 525
Rogers Communications			
5,800 %, 2030-09-21	3 790 000 CAD	3 787 423	3 988 544
4,250 %, 2032-04-15	14 520 000 CAD	14 218 126	13 835 270
6,750 %, 2039-11-09	2 800 000 CAD	2 848 627	3 170 219
Banque Royale du Canada			
4,612 %, 2027-07-26	6 115 000 CAD	6 115 000	6 128 097
4,642 %, 2028-01-17	6 405 000 CAD	6 405 000	6 432 068
1,833 %, 2028-07-31	5 955 000 CAD	5 950 402	5 398 238
5,228 %, 2030-06-24	9 960 000 CAD	9 799 060	10 315 195
1,670 %, taux variable à partir du 2028-01-28, 2033-01-28	5 535 000 CAD	4 744 939	4 948 945
5,010 %, taux variable à partir du 2028-02-01, 2033-02-01	2 570 000 CAD	2 547 478	2 577 173
5,096 %, taux variable à partir du 2029-04-03, 2034-04-03	16 215 000 CAD	16 215 000	16 273 215
Sagen MI Canada			
2,955 %, 2027-03-01	1 670 000 CAD	1 669 983	1 547 043
Banque Scotia			
3,100 %, 2028-02-02	4 370 000 CAD	4 618 857	4 196 205
5,679 %, taux variable à partir du 2028-08-02, 2033-08-02	6 920 000 CAD	6 919 031	7 089 181
SmartCentres Real Estate			
Investment Trust			
série U, 3,526 %, 2029-12-20	4 370 000 CAD	4 158 347	3 985 278
série W, 3,648 %, 2030-12-11	2 660 000 CAD	2 289 834	2 396 305
Financière Sun Life			
2,580 %, taux variable à partir du 2027-05-10, 2032-05-10	210 000 CAD	211 147	196 985
2,800 %, taux variable à partir du 2028-11-21, 2033-11-21	67 170 000 CAD	62 113 506	61 813 857
4,780 %, taux variable à partir du 2029-08-10, 2034-08-10	3 435 000 CAD	3 434 176	3 436 254
5,500 %, taux variable à partir du 2030-07-04, 2035-07-04	5 730 000 CAD	5 724 098	5 930 245
2,060 %, taux variable à partir du 2030-10-01, 2035-10-01	10 730 000 CAD	9 539 821	9 088 675
Suncor Énergie			
5,000 %, 2030-04-09	870 000 CAD	879 996	873 779
TELUS			
5,000 %, 2029-09-13	8 320 000 CAD	8 256 088	8 448 691
série CAA, 3,150 %, 2030-02-19	3 880 000 CAD	3 901 487	3 568 590
5,600 %, 2030-09-09	2 800 000 CAD	2 796 780	2 921 813

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États financiers semestriels 2024

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
4,950 %, 2031-02-18	1 370 000 CAD	1 365 986	1 381 797
2,850 %, 2031-11-13	935 000 CAD	801 033	816 861
5,250 %, 2032-11-15	2 290 000 CAD	2 162 734	2 340 554
4,950 %, 2033-03-28	2 390 000 CAD	2 385 889	2 387 923
Groupe TMX			
4,970 %, 2034-02-16	4 000 000 CAD	4 000 000	4 076 208
Toronto Hydro			
4,610 %, 2033-06-14	1 740 000 CAD	1 739 165	1 763 656
Banque Toronto-Dominion			
2,667 %, 2025-09-09	5 415 000 CAD	5 292 404	5 249 583
4,210 %, 2027-06-01	5 135 000 CAD	5 135 000	5 081 532
4,477 %, 2028-01-18	5 355 000 CAD	5 355 000	5 344 792
4,680 %, 2029-01-08	3 080 000 CAD	3 080 000	3 099 384
4,859 %, taux variable à partir du 2026-03-04, 2031-03-04	7 880 000 CAD	7 876 612	7 860 182
3,060 %, taux variable à partir du 2027-01-26, 2032-01-26	8 135 000 CAD	8 115 149	7 731 936
WSP Global			
5,548 %, 2030-11-22	1 490 000 CAD	1 490 000	1 548 106
		521 461 296	512 060 229

Total des obligations canadiennes 1 072 491 112 1 003 028 305

Obligations étrangères (0,1 %)

Royaume-Uni

Sociétés

National Grid Electricity			
Transmission			
5,221 %, 2031-09-16	1 740 000 CAD	1 706 853	1 747 639

Total des obligations 1 074 197 965 1 004 775 944

Fonds de placement (9,6 %)

Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	10 763 433	107 651 004	109 108 920
NMF Rental Housing Fund I LP*	323	303 507	217 896

Total des fonds de placement 107 954 511 109 326 816

Titres de marché monétaire canadiens (0,9 %)

Bons du Trésor du Canada			
4,742 %, 2024-04-25	9 186 000 CAD	9 152 704	9 152 704
4,882 %, 2024-05-09	1 662 000 CAD	1 652 715	1 652 715

**Total des titres de marché monétaire
canadiens** 10 805 419 10 805 419

Fonds d'obligations canadiennes NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens (0,2 %)			
Institutional Mortgage Securities			
Canada			
série 2014-5, classe C, 4,186 %, 2024-05-12	1 000 000 CAD	945 352	995 520
série 2015-6, classe C, 3,100 %, 2025-03-12	1 000 000 CAD	993 523	966 378
Total des titres adossés à des créances hypothécaires canadiens			
		1 938 875	1 961 898
Total des placements (98,9 %)			
		1 194 896 770	1 126 870 077
Autres éléments d'actif net (1,1 %)			
			12 097 701
Actif net (100,0 %)			
		1 138 967 778	

* Fonds de placement structuré comme une société en commandite.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations canadiennes NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série F	Série I
1 ^{er} avril 1967	25 juillet 2006	23 décembre 1998
Série O	Série P	Série PF
29 juin 2018	3 décembre 2018	3 décembre 2018

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de la période	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Nombre de parts à la fin de la période
Série A					
31 mars 2024	7 150 635	562 871	139 612	1 068 127	6 784 991
31 mars 2023	7 645 637	525 915	156 984	908 861	7 419 675
Série F					
31 mars 2024	905 155	233 752	14 468	307 920	845 455
31 mars 2023	959 571	197 740	17 139	242 419	932 031
Série I					
31 mars 2024	99 773 240	1 659 556	1 710 092	10 053 839	93 089 049
31 mars 2023	102 285 530	11 542 471	1 670 329	17 072 773	98 425 557
Série O					
31 mars 2024	684 043	28 086	11 728	99 457	624 400
31 mars 2023	918 809	106 684	15 003	189 336	851 160
Série P					
31 mars 2024	3 811 171	586 868	76 669	573 074	3 901 634
31 mars 2023	3 606 246	462 160	75 816	370 486	3 773 736
Série PF					
31 mars 2024	2 822 197	469 691	51 084	391 287	2 951 685
31 mars 2023	2 568 850	398 660	47 136	391 466	2 623 180

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Mensuelle	Mensuelle	Trimestrielle
Série O	Série P	Série PF
Trimestrielle	Mensuelle	Mensuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
31 mars 2024	1,15	0,65	1,00
31 mars 2023	1,15	0,65	1,00
	Série PF %		
31 mars 2024	0,40		
31 mars 2023	0,40		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série O %
31 mars 2024	0,35	0,25	0,04
31 mars 2023	0,35	0,25	0,04
	Série P %	Série PF %	
31 mars 2024	0,25	0,25	
31 mars 2023	0,25	0,25	

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

	31 mars 2024 \$	30 septembre 2023 \$
	73 556	54 854

Le Fonds a reçu, pendant la période, des revenus provenant des fonds sous-jacents. Le détail de ces revenus est présenté dans le tableau suivant :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Distributions provenant des fonds sous-jacents	1 980 526	874 041

Intérêt dans les fonds sous-jacents

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les placements dans les fonds sous-jacents du Fonds, où la participation excède 20 % de chaque fonds sous-jacent :

	31 mars 2024 % de l'actif net	% de participation	30 septembre 2023 % de l'actif net	% de participation
Nom des fonds sous-jacents				
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	9,6 %	95,6 %	8,9 %	99,7 %

Fonds d'obligations canadiennes NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds vise à assurer un revenu courant élevé tout en protégeant le placement initial. Il investit surtout dans des obligations, des débentures et des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par une province ou par des sociétés canadiennes, et des titres du marché monétaire.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 mars 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	490 968	513 808	-	1 004 776
Fonds de placement apparentés	109 109	-	-	109 109
Fonds de placement non apparentés	-	-	218	218
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 962	-	1 962
Titres de marché monétaire	10 805	-	-	10 805
Total	610 882	515 770	218	1 126 870

30 septembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	493 349	533 283	-	1 026 632
Fonds de placement apparentés	101 481	-	-	101 481
Fonds de placement non apparentés	-	-	212	212
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 926	-	1 926
Titres de marché monétaire	4 472	-	-	4 472
Total	599 302	535 209	212	1 134 723

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2024 et le 30 septembre 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	Instruments financiers	Juste valeur \$	Techniques d'évaluation	Données d'entrées non observables	Intervalles de valeur des données
31 mars 2024	NMF Rental Housing Fund I LP	218	Évaluation du gestionnaire (actif net moins prime d'illiquidité)	Prime d'illiquidité	0 % - 45 %
30 septembre 2023	NMF Rental Housing Fund I LP	212	Évaluation du gestionnaire (actif net moins prime d'illiquidité)	Prime d'illiquidité	0 % - 45 %

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Les tableaux suivants montrent le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés dans le niveau 3 entre le début et la fin de la période :

31 mars 2024	Total \$
Solde au début de la période	212
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	6
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de la période	218
Variation du gain net (perte nette) non réalisée de la période pour les titres détenus au 31 mars 2024	6

30 septembre 2023	Total \$
Solde au début de l'exercice	210
Produit de la vente de placements	(3)
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	5
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de l'exercice	212
Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de l'exercice pour les titres détenus au 30 septembre 2023	5

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds est donc peu exposé au risque de change.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeures constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts Total rachetables \$	\$
31 mars 2024	12 982	265 731	585 906	153 139	1 017 758	87 204
30 septembre 2023	5 563	239 398	653 955	134 225	1 033 141	78 407

L'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est basé sur les titres à revenu fixe du Fonds ainsi que les placements de fonds sous-jacents et les titres indiciaires exposés au risque de taux d'intérêt, le cas échéant.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 mars 2024		30 septembre 2023	
Segment de marché	%	Segment de marché	%
Obligations canadiennes		Obligations canadiennes	
Sociétés	45,0	Sociétés	46,4
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	30,8	Gouvernements et sociétés publiques des provinces	27,5
Gouvernement du Canada	12,3	Gouvernement du Canada	15,7
Obligations étrangères	0,1	Obligations étrangères	0,1
Fonds de placement	9,6	Fonds de placement	8,9
Titres de marché monétaire canadiens	0,9	Titres de marché monétaire canadiens	0,4
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	0,2	Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	0,2
Autres éléments d'actif net	1,1	Autres éléments d'actif net	0,8
Total	100,0	Total	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeures constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

	Variation des cours	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		31 mars 2024	30 septembre 2023
Indices de référence	%	\$	\$
Indice des obligations universelles FTSE			
Canada	1,00	11 430	11 396

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds se situe principalement dans les titres à revenu fixe. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du Fonds des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	31 mars 2024	30 septembre 2023
	%	%
AAA	14	18
AA	36	34
A	27	22
BBB	23	26
Total	100	100

Fonds d'obligations canadiennes NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

Pertes en capital		Pertes autres qu'en capital	
Montant		Montant	Année d'échéance
\$		\$	
70 875 330		-	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, et porte sur les périodes de six mois closes les 31 mars 2024 et 2023, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 31 mars 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 31 mars de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds concernés.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C., le 14 mai 2024.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse ("FNB") sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en bourse ont été évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du Portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1^{er} juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêts de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété sont conservés par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Réal brésilien	MXN	Peso mexicain
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PHP	Peso philippin
CNY	Yuan chinois	PLN	Zloty polonais
CZK	Couronne tchèque	RUB	Rouble russe
DKK	Couronne danoise	SAR	Riyal saoudien
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
HKD	Dollar de Hong Kong	THB	Baht thaïlandais
HUF	Forint hongrois	TRY	Livre turque
IDR	Rupiah indonésienne	TWD	Dollar de Taïwan
ILS	Shekel israélien	USD	Dollar américain
INR	Roupie indienne	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net—positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 31 mars 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- Mandat NEI actions mondiales
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des Fonds communs alternatifs et des Fonds mutuels classiques.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et de mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluations de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le "comité") s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 31 mars 2024 était AA-.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Prêts de titres et mises en pension

Les opérations de prêts de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers—Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'UIP d'un ou de plusieurs émetteurs d'UIP pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :
www.sedarplus.ca

